



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MONSIEUR GILLES FERRAND SEPTIÈME ADJOINT AU MAIRE	Arrêté 26/10/2023 N° DGS/2023/16

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2212-18 stipulant que « Le Maire est seul chargé de l'administration mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints à des membres du Conseil Municipal »,

VU le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant élection de Monsieur Gilles FERRAND en qualité de huitième Adjoint au Maire,

VU la délibération du 31/01/2023/04 modifiant l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de la Commission d'Appel d'Offres du mardi 28 novembre 2023, il est nécessaire vu l'empêchement Monsieur le Maire de prévoir une délégation de fonctions à Monsieur Gilles FERRAND, septième Adjoint au Maire.

## ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Gilles FERRAND, septième Adjoint au Maire, est désigné pour remplir le mardi 28 novembre 2023, les fonctions de Président de la Commission d'Appel d'Offres portant sur le marché des assurances de la commune de Luynes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une mention au recueil des actes administratifs de la commune.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée à Monsieur Gilles FERRAND pour lui servir de titre et transmis à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire  
au Comptable Public de Luynes

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

Date de notification : 07.11.2023

Signature,



Fait à LUYNES, le 26 octobre 2023

Le Maire,



Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité le : 09 NOV 2023

- sa publication sur le site internet de la commune le : 09 NOV 2023

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20231026-AR\_DGS\_2023\_16-AR

